

<https://ressources.anap.fr/consultation-secretariat/publication/484-chapeau-dpi-pourquoi-le-passage-du-dossier-papier-au-dossier-informatise>

## Comprendre les problématiques d'un projet de Dossier Patient Informatisé et Interopérable

### Synthèse

#### Sommaire

1. Pourquoi le passage du doss...
2. Appréhension des utilisateur...
  - 2.1. Le risque informatique
  - 2.2. L'usabilité
  - 2.3. La coexistence avec le pa...
  - 2.4. La pérennité
3. Avantages du DPI
  - 3.1. Fonction d'accessibilité,...
  - 3.2. Fonction sécurisation des...
  - 3.3. Fonction de synthèse et c...**
4. Précautions à prendre
  - 4.1. En matière de gestion de...
  - 4.2. Périmètre du numérique
  - 4.3. Autres éléments de succès
  - ➕ 4.4. Penser à
5. Comment se lancer ?
  - 5.1. Communiquer autour du pro...
  - 5.2. Trouver des alliés au pro...
  - 5.3. Appliquer une démarche de...
6. Annexe
  - 6.1. Exemple de démarche d'ach...
  - 6.2. Exemple de démarche de fo...

### ↪ 3. Avantages du DPI

#### ↪ 3.3. Fonction de synthèse et coordination

Le DPI, dans sa forme ergonomique aboutit est une synthèse qui rassemble et classe les soins, observations et résultats pendant le séjour, les courriers de sortie, les comptes rendus d'hospitalisation, opératoires, les ordonnances de sortie, les rendez-vous à venir du patient.

Cette synthèse doit pouvoir être transmise, par voie électronique sécurisée, à tout professionnel ayant en charge le patient ou mise à disposition au sein de systèmes régionaux (cf. le système Rhône-Alpes avec le **DPPR ? Dossier Patient Partagé réparti** et ZEPRA – Zéro Papier Rhône Alpes). Le DPI participe ainsi à la coordination des soins.

#### Fonctions analytiques et évaluatives

Le DPI participe à une meilleure connaissance des ressources mobilisées et de leur justification. Il permet de procéder facilement à des études statistiques par la fourniture d'indicateurs divers de gestion, de consommations, d'épidémiologie. On peut ainsi appréhender les pratiques professionnelles, par exemple la prescription médicamenteuse dans le cadre du CBU (contrat bon usage du médicament).

#### Inscription dans le domaine « hôpital numérique » : Dossier patient informatisé interopérable

Ce domaine vise l'amélioration de la qualité et la sécurité de la prise en charge, ainsi que l'amélioration de l'efficacité du temps soignants.

Ce domaine couvre :

- Le dossier patient DMP compatible en propre ou via un dispositif permettant la DMP comptabilité

- La publication de comptes rendus d'hospitalisation dans le DMP
- Le taux de service pour lesquels le dossier patient informatisé intègre les comptes rendus de consultation, d'hospitalisation, opératoires, d'examens d'imagerie, les traitements de sortie et les résultats de biologie
- Le taux de séjours pour lesquels le dossier patient informatisé a été mis à jour et contient le compte-rendu d'hospitalisation
- Le taux de consultations externes réalisées par des professionnels médicaux pour lesquels le dossier patient informatisé a été mis à jour.

## Ressources associées

### POINT DUR

Comment aborder le domaine fonctionnel D2 "Dossier Patient Informatisé et Interopérable ?

Autres ressources sur : , [Le numérique en santé](#)

Date de parution : 06/01/2015

Télécharger la production